

## III

(Informations)

## COMMISSION

## GROUPEMENT EUROPÉEN D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE

Avis publiés en vertu du règlement (CEE) n° 2137/85 du 25 juillet 1985 (1) — Constitution

(96/C 107/05)

- |   |   |
|---|---|
| 1. <b>Dénomination du groupement:</b> REAM: Réseau européen d'arbitrage et médiation - GEIE | b) <b>Localité:</b> Bordeaux                              |
| 2. <b>Date d'immatriculation du groupement:</b> 1. 4. 1996                                  | 4. <b>Numéro de registre du groupement:</b> C 404 429 607 |
| 3. <b>Lieu d'immatriculation du groupement:</b>   | 5. <b>Publication(s):</b>                                 |
| a) <b>État membre:</b> F  | a), b), c)  |

(1) JO n° L 199 du 31. 7. 1985, p. 1.

## Serveur fax et télex

Serveur fax et télex pour le centre de télécommunications de la Commission européenne —  
référence: DI 96/03 Fax/Télex

## Préinformation

(96/C 107/06)

- Nom, adresse, numéros de téléphone, de télégraphe, de télex et de télécopieur du pouvoir adjudicateur et, s'ils sont différents, ceux du service auprès duquel des informations complémentaires peuvent être obtenues:**  
Commission européenne, direction informatique, support logistique et formation, M. Gilbert Gascard, Imco 1/1, rue de la Loi/Wetstraat 200, B-1049 Bruxelles.  
Télécopieur (32-2) 295 00 17.
- Nature et quantité ou valeur des produits à fournir. Numéro de référence de la CPA:**  
Lot 1) une passerelle X.400/Télex pour le centre de télécommunications de la Commission européenne. La passerelle sera connectée d'un côté au système de courrier électronique interne de la Commission (X.400) et de l'autre côté au réseau télex public, en permettant:  
— l'envoi de messages télex provenant du système de courrier électronique interne vers l'extérieur de la Commission;  
— la réception de messages télex provenant de l'extérieur de la Commission vers le système de courrier électronique interne.  
Lot 2) une passerelle X.400/Fax pour le centre de télécommunications de la Commission européenne. La passerelle sera connectée d'un côté au système de courrier électronique interne de la Commission (X.400) et de l'autre côté au réseau téléphonique, en permettant l'envoi de messages fax provenant du système de courrier électronique interne.  
Lot 3) une passerelle Fax/X.400 pour le centre de télécommunications de la Commission européenne. La passerelle sera connectée d'un côté au PABX de la Commission et de l'autre côté au système de courrier électronique interne de la Commission (X.400), en permettant la réception de messages fax et leur envoi vers le système de courrier électronique interne.
- Date provisoire du lancement des procédures de passation du ou des marchés:** Juin 1996.
- Autres renseignements:** [Réf. DI96/03FAX/TELEX] à rappeler lors de chaque correspondance.  
Contrat financé partiellement ou totalement par le budget IDA.
- Date d'envoi de l'avis:** 3. 4. 1996.
- Date de réception de l'avis par l'Office des publications officielles des Communautés européennes:** 3. 4. 1996.
- Indiquer si le marché est ou non couvert par l'accord GATT:** Le marché est soumis à l'accord GATT.